

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2062)

AMENDEMENT

N ° AS9

présenté par

Mme Bonnet, M. Cordier, M. Kamardine, Mme Anthoine, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Brigand, M. Hetzel, Mme Corneloup, M. Taite, Mme Périgault, M. Boucard et M. Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.